

Votants : 78

Convocation du Conseil de Communauté :

le 18 février 2014

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 25 février 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 24 février 2014

FINANCES – VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION AU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

Titulaires présents :

Gilbert BARANGER, Chantal BARRE, Pilar BAUDIN, Daniel BAUDOIN, Gilles BILLON, Julie BIRET, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Christian BREMAUD, Amaury BREUILLE, Brigitte COMPETISSA, Annie COUTUREAU, Nicole DAVID, Annick DEFAYE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Alain FORT, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Geneviève GAILLARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Jean-Jacques GUILLET, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Florent JARRIAULT, Bernard JOURDAIN, Anne LABBE, Gerard LABORDERIE, Rabah LAICHOIR, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Bernard LEYSSENE, Olivier MARIE, René MATHE, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Franck MICHEL, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Jean-Luc MORISSET, René PACAULT, Alain PARROT, Stéphane PIERRON, Christophe POIRIER, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Michel SIMON, Françoise TALBOT, Jean-Michel TEXIER, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Thierry THUBIN, Huseyin YLDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN à Marc THEBAULT, Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Sylvie DEBOEUF à Marie-Christelle BOUCHERY, Gaëlle MANGIN à Denis THOMMEROT, Aurélien MANSART à Annie COUTUREAU, Nicolas MARJAULT à Franck MICHEL, Alain PIVETEAU à Geneviève GAILLARD, Sylvette RIMBAUD à Jacqueline LEFEBVRE, Nathalie SEGUIN à Julie BIRET, Jean-Louis SIMON à Pilar BAUDIN, Jean-Claude SUREAU à Josiane METAYER, Jacques TAPIN à Michel GENDREAU, Gérard ZABATTA à Christophe POIRIER

Titulaires absents suppléés :

Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSSENE, Elisabeth MAILLARD par Gilles BILLON

Titulaires absents :

Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Thierry BUREAU, Patrick DELAUNAY, Catherine GAUFICHON, Jean-Pierre MIGAULT, Daniel VEILLET

Titulaires absents excusés :

Alain BAUDIN, Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAULT, Delphine PAGE, Alain PIVETEAU, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Jacques TAPIN, Dominique VALLEE, Gérard ZABATTA

Président de séance : Pascal DUFORESTEL

Secrétaire de séance : Julie BIRET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 FEVRIER 2014

FINANCES – VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION AU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu Les articles L.2224-1 et L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43 et notamment les informations relatives à la mise en place de subvention d'exploitation,

Vu les délibérations du 24 février 2014 approuvant l'adoption du Budget Primitif 2014 du budget principal et du budget annexe transports urbains

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2013149-0003 du 29 mai 2013 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Niort et de la Communauté de Communes de Plaine de Courance, et de l'extension à la commune de Germond-Rouvre,

Considérant la nouvelle charge incombant à la Communauté d'Agglomération du Niortais relative aux transports scolaires et liée à la fusion-extension,

Considérant que cette charge était auparavant assumée par le Conseil Général des Deux-Sèvres

Considérant l'offre de service étendu sur l'ex territoire de la Communauté de Communes de Plaine de Courance à l'attention des personnes à mobilité réduite et au titre du transport à la demande,

Considérant que ces prestations ne sont pas financées par le versement transport, la taxe n'étant pas instituée sur le territoire susmentionné,

Considérant que les offres de services étendues, ainsi que les nouvelles charges nettes liées au transport scolaire incombant à la Communauté d'Agglomération du Niortais, sont estimées à 862 000 €,

Considérant que l'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose un strict équilibre budgétaire des services publics industriels et commerciaux (SPIC) exploités en régie, affermés ou concédés,

Considérant que l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil peut décider d'une prise en charge des dépenses d'un SPIC par le budget général dans les cas suivants :

- Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement,

- Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget général aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver l'attribution d'une subvention d'exploitation pour l'exercice 2014 du budget principal au budget annexe transports urbains d'un montant de 800 000 € maximum permettant de financer partiellement la nouvelle activité du budget transport.

Motion adoptée par 72 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 0.

Pour : 72
Contre : 6
Abstention : 0
Non participé : 0



